

## Procès Verbal du conseil d'école du lundi 5 février 2018

Présents :

- **Représentantes des parents d'élèves :**  
Mesdames Aymard, Grapy, Dupradeau, Pinheiro (titulaires),  
Monsieur Mechenet, mesdames Danaire et Gaucher (suppléants)
- **DDEN :** mesdames Hélitias et Soubise
- **Les enseignantes :** C. Bouthegourd, P. Carpezat, A. Delmont, K. Dousson, M. Quélin (directrice)
- **Pour la municipalité :** Madame Pequignot (adjointe chargée des affaires scolaires), mesdames Kolb et Jallet (conseillères municipales à la commune de Bellac)
- **Pour la Communauté de Communes :** Madame Bastier, madame Bardet, monsieur Boiroux
- **Excusés :** Monsieur Biret (IEN), Madame Burckel et Mr Javayon (RASED), Madame Dufour (conseillère municipale)

### ORDRE DU JOUR :

- Point sur les projets et actions en cours
- Projets à venir
- Carte scolaire
- Organisation du temps scolaire et périscolaire
- Travaux

Information : Madame LE CUNFF, l'enseignante de l'ULIS, qui est enceinte, est en arrêt maladie depuis le 08/01/2018. Son arrêt maladie court jusqu'à la date de son congé maternité. Elle ne reviendra donc pas à l'école avant la fin de cette année scolaire. Du 08/01 au 09/02, elle a été remplacée par madame DELMONT que les élèves connaissaient déjà car c'est leur « maitresse du vendredi ». Etant donné la situation actuelle du remplacement en Haute-Vienne, c'est une chance :

- d'avoir eu madame Delmont pour cette longue période.
- que ce soit une maitresse déjà connue des élèves et qui connaît les élèves
- que la semaine complète soit suivie avec la même maitresse.

Pour la suite : nous espérons qu'à partir de la rentrée, un remplaçant sera affecté à l'ULIS jusqu'à la fin de l'année (un courrier a été fait à la cellule de remplacement dans ce sens). Madame Delmont gardera les vendredis. Quand le remplaçant aura réussi à trouver ses marques, il lui sera proposé de faire une petite réunion d'information auprès des parents.

### 1) Projets et actions passés ou en cours

- **Sport.** Les classes de Mmes QUELIN, DELMONT, BOUTHEGOURD ont participé à une rencontre USEP « jeux d'opposition » le 12/01/18 à Bellac.
- **Ecole et cinéma**, sur le thème « Même pas peur ». Jeudi 16/11, les élèves ont visionné le premier film, *Le garçon et le monde*, film d'animation brésilien de 2013. Chaque classe a ensuite réalisé une production collective postée sur le site Ecole et cinéma 87 (padlet).

Le jeudi 25/01, les élèves ont visionné le 2<sup>ème</sup> film du dispositif : *La Belle et la Bête* de Jean Cocteau (1946) en noir et blanc.

Le troisième film sera *E.T. l'extra-terrestre* de Steven Spielberg.

La directrice rappelle que c'est la mairie qui finance la totalité du prix des entrées pour les 3 films et renouvelle ses remerciements.

- **Théâtre** : Les classes de mesdames Le Cunff, Bouthegourd et Quélin sont allées assister à la représentation du spectacle musical « Au creux de l'oreille » le mercredi 6 décembre au théâtre du Cloître. Le spectacle était de qualité et les 3 classes ont pu bénéficier le jeudi matin d'ateliers d'1h animés par les artistes qu'ils avaient vus sur scène la veille (offert par le théâtre du Cloître). Ces ateliers étaient centrés sur l'expression orale, les jeux de langues et jeux d'expression théâtrale. Bilan très satisfaisant. Le prix d'entrée était 4€. L'association de l'école a financé la moitié et l'autre moitié a été demandée aux parents.

La classe de madame Quélin a assisté à l'avant-première du spectacle « Piheup, le garçon seul dans la ville », spectacle d'ombres et de marionnettes, au théâtre du Cloître le jeudi 11 janvier (gratuitement). Les artistes voulaient une classe test pour tester la limite basse de leur spectacle proposé à partir de 6 ans et avaient donc demandé une classe de CP. Les élèves avaient donc pour mission de donner leur avis, de dire ce qui leur avait plus ou non et d'aider les comédiens à améliorer le spectacle. Très bon bilan également.

- **Médiathèque** : Chaque classe est allée au moins une fois à la médiathèque pour emprunter des livres et pour participer au prix « Je lis, j'écris ». Ils ont découvert les 2 premiers albums de la sélection lors de cette première séance et découvriront les 3 autres la prochaine fois. Lors de la dernière séance, ils voteront pour le livre qu'ils ont préféré.

Madame Carpezat signale que l'organisation actuelle des séances ne lui convient pas : le temps de lecture d'album (2 à 3 par séance) est trop long. Elle souhaiterait lire une partie des livres en classe, mais pour l'instant, les animatrices de la médiathèque ne sont pas d'accord.

- **Ateliers de Noël** : le mercredi précédent les vacances de Noël, les classes de mesdames Quélin, Le Cunff et Bouthegourd ont mélangé leurs élèves pour mettre en place des ateliers sur le thème de Noël (1 atelier cuisine, 2 ateliers fabrication de cartes de vœux). C'était l'occasion de partager un moment agréable, de mélanger les CE1, d'inclure les élèves d'ULIS qui ne profitent pas tous de l'inclusion le reste du temps... à refaire !

- **Correspondance gendarmerie / Guyane**. La correspondance entre l'escadron de gendarmerie mobile déplacé en Guyane et la classe de madame Quélin est en cours. La classe reçoit régulièrement des nouvelles de « Loup » : une douzaine de mails et une soixantaine de photos pour l'instant. A Noël, les élèves ont fabriqué et écrits une carte de vœux qui a été envoyée aux gendarmes. A leur retour, la classe ira visiter la caserne et écrira le livre des « aventures du loup qui faisait le tour de la Guyane »... du travail en perspective !

- **Photos de classe**. Cette année la photo a été faite avant les vacances de Noël. Le bénéfice pour l'école est de 266 euros.

Les parents sont satisfaits de la qualité des photos et valident la période d'avant Noël.

- **Chocolats de Noël**. Les parents ont organisé la vente de chocolats de Noël par le biais d'Initiative saveurs. Il y a eu 34 commandes de chocolats. Le bénéfice de la vente est de 225 euros. Les meilleurs vendeurs ont reçus des petits cadeaux (clé USB, .....)

Retour des parents organisateurs :

- **Tombola**. Comme chaque année, des billets de tombola ont été proposés à la vente en partenariat avec FOL87. Le bénéfice de la vente est de 109.80 euros pour 122 billets vendus. Un billet a été gagnant pour notre école : un lot surprise.

## 2) Projets à venir

- **théâtre CE1** : les élèves de la classe de CE1 de madame Bouthegourd monteront une petite pièce de théâtre. Les parents seront invités à assister à une représentation à la fin de l'année.

- **Chorale** au théâtre du Cloître avec l'école des Rochettes. Normalement les représentations auront lieu la semaine du 15 juin (à confirmer). La préparation est en cours avec Géraldine Kesch-Souchaud et les enseignantes. Les animateurs des activités périscolaires participeront en faisant fabriquer aux élèves des accessoires et décors.

- Tous les élèves iront assister au **spectacle JMF « Pop cantatrices »** le lundi 19 mars après-midi à la ferme de Villefavard.

Le prix est de 4 €. Il est possible que la totalité du prix d'entrée soit demandée aux familles, l'Association de l'école prenant alors en charge le coût du transport (180€).

- **Piscine** : ouverture de la piscine le 3 juin. Les parents qui le souhaitent pourront passer l'agrément le 1<sup>er</sup> juin de 14h à 18h à Bellac.

- **rencontre ULIS** : madame delmont organisera une rencontre avec les correspondants de l'ULIS de saint-Junien au mois de juin. Le projet commun est sur le thème du jeu. Il y aura peut-être l'intervention d'une association spécialisée dans le jeu qui fera jouer les élèves des 2 classes ensemble.

### - Voyage scolaire

Une participation d'environ 8-10 € par élève sera demandée.

Les enseignantes ont retenu 4 projets :

- Beauval (coût total de 25 €/élève)

- Lathus (coût total 20.5 €/élève)

- La vallée des singes (coût total 19.8 €/élève)

- La maison du père castor : budget non calculé mais inférieur aux autres.

Après concertation, les parents choisissent de retenir La maison du Père Castor.

### 3) Carte scolaire

Actuellement :

Effectif aux Rochettes : 108 pour 5+1 classes (dont 12 ULIS)

Effectif C. Silvestre : 71 pour 3+1 classe (dont 11 ULIS)

L'Inspection envisage une fermeture de classe car la moyenne par classe n'atteint pas les seuils minimums requis.

#### PREVISION 2018 / 2019

	Charles Silvestre.	Les Rochettes.
CP	25 (voire 23)	
CE1	31	
CE2		28
CM1		48
CM2		28
	<b>56</b>	<b>104</b>
	<b>160</b>	
Moyenne 8 Classes (pas fermeture) 3 à Ch Silv et 5 aux Roch	20	
Moyenne par école	18,667	20,8
Moyenne 7 Classes (si fermeture) 3 à Ch Silv et 4 aux Roch	22,86	

Moyenne / école : 2 et 4 classes	28 si fermeture C. S	26 si fermeture Rochettes
----------------------------------	-------------------------	---------------------------------

La directrice précise que les effectifs des dispositifs ULIS ne sont pas pris en compte dans le calcul de ces moyennes.

L'inspection devrait attendre de connaître l'impact que pourrait avoir LA FERMETURE DE l'école privée avant de se prononcer définitivement. Pour le moment 3 élèves sont venus s'inscrire pour la rentrée et sont donc comptabilisés dans le tableau ci-dessus (aux Rochettes). L'inspection est également parfaitement au courant du public que nous accueillons et qui demande une attention particulière :

- 3 primo arrivants viennent d'arriver (2 syriens et 1 anglais) aux Rochettes
- 8 suivis RASED Rochettes + 7 suivis C. Silvestre (15 sur 160 = 10%)
- 27 élèves repérés en difficultés aux Rochettes + 16 à C. Silvestre (43 pour 160 = 27%) -> difficultés considérées comme corrélées avec des difficultés sociales pour certains demandant un travail spécifique avec les assistantes sociales du secteur.
- Un climat scolaire apaisé grâce à des effectifs adaptés mais qui reste fragile.
- Des inclusions qui risqueraient d'être compliquées avec des effectifs en hausse dans les classes.

La fermeture de l'école privée de Bellac pourrait également nous permettre d'augmenter de plusieurs unités nos effectifs.

Les dernières nouvelles faisant suite aux réunions de carte scolaire sont plutôt encourageantes et la fermeture pourrait ne pas avoir lieu, mais rien n'est définitif car nos effectifs restent bas.

#### **4) Organisation du temps scolaire et périscolaire**

Pour rappel :

Le cadre de référence est la semaine de 9 demi-journées hebdomadaires. Tout autre choix est soumis à une dérogation. Si tel est le cas pour Bellac, les conseils d'école doivent donner leur avis ainsi que le conseil municipal. Charge ensuite à madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de décider.

Les directeurs des 4 écoles ont été invités par la municipalité à une réunion concernant les rythmes scolaires le mardi 16/01. Mr Perrin et Mme Bastier de la Communauté de communes étaient également présents. Monsieur Perrin a proposé un nouveau mode d'organisation des TAP.

Il existe donc 3 possibilités pour l'organisation du temps scolaire l'année prochaine :

- 1) Demander une dérogation pour passer à la semaine de 4 jours sans le mercredi matin. Les TAP auraient alors lieu hors temps scolaire (après 16h30) et l'aide aux devoirs serait supprimée.
- 2) Répartir les TAP sur 2 après-midis. Dans ce cas, il faudrait revoir l'emploi du temps, avec par exemple une fin de temps scolaire à 16h + APC ou aide aux devoirs 2 jours par semaine et une fin à 15h30 + 1h TAP 2 jours/semaine. La communauté de commune a précisé que dans ce cas, l'école s'engagerait à mettre en place 1h par semaine - sur le temps scolaire - un doublon avec un animateur de la Com-Com agréé par l'Inspection Académique. Ces interventions seraient financées par la municipalité. Cette possibilité d'être accompagné par des intervenants qualifiés sur le temps scolaire pourrait permettre d'initier de nouveaux projets et d'offrir un encadrement renforcé au profit des élèves. Propositions parmi d'autres ... tir à l'arc, vélo, tennis, mise en place d'un jardin potager, intervention Syded, apprendre à porter secours avec les pompiers....
- 3) Garder l'organisation actuelle, c'est-à-dire 2h de TAP regroupés sur une après-midi. Actuellement c'est le jeudi, mais cela peut changer puisque Les Rochettes ont pris le mardi. L'heure en doublon avec un animateur pourrait également avoir lieu de 13h30 à 14h30

La directrice donne donc la parole aux différents groupes de représentants au Conseil d'école :

- la directrice : souhaite rester à 4.5 jours car le matin c'est le moment où les élèves sont le plus disponibles pour travailler donc souhaite garder ses 5 matinées par semaine. Elle pense cependant que cette proposition d'intervenants extérieurs est une chance dont il faut profiter. Que les TAP soient répartis sur deux fois 1h ou restent groupés sur 2h : elle ne se prononce pas.

- les enseignantes : Madame Delmont signale qu'elle représente madame Le Cunff qui est pour le retour à la semaine de 4 jours.

Mesdames Bouthegourd et Carpezat sont favorables au retour à la semaine de 4 jours également. Elles trouvent les élèves fatigués et ne sont pas satisfaites de l'organisation actuelle de la semaine (horaires différents en fonction des jours) et de la confusion entre l'école et les activités de loisirs.

- les DDEN : Elles annoncent qu'elles sont favorables à la semaine de 4.5 jours, mais pas sous sa forme actuelle ni dans les conditions actuelles d'organisation du périscolaire. Elle voudraient une gratuité des temps périscolaires. Elles ne sont pas favorables au mélange des activités de centre de loisirs et de l'école. Elles voteront donc pour un retour à 4 jours.

- les parents : un sondage ayant été organisé auprès de l'ensemble des parents d'élèves (résultats : 70% pour 4 jours, 30% pour 4.5 jours), les représentants de parents décident de respecter cette proportion lors du vote. Ils précisent que cela ne reflète pas forcément leurs convictions personnelles. Ils regrettent que les autres parents de l'école n'aient pas pu avoir connaissance de toutes les options avant que leur avis soit demandé, ce qui fait que les résultats sont faussés.

Chacun ayant eu l'occasion d'exprimer son opinion, l'ensemble du Conseil d'école passe au vote.

Rappel :

Enseignantes : 1 voix chacune

DDEN : 1 voix

Représentants de la mairie : 2 voix

RASED : 1 voix (absents)

Parents : 1 voix par représentant des parents d'élève en nombre égal au nombre de classes.

A la question POUR OU CONTRE demander une dérogation pour passer à la semaine de 4 jours sans le mercredi matin ?, ont voté :

POUR : 7 voix

CONTRE : 4 voix

Abstentions : 0

Toujours dans le cadre des rythmes scolaires, et quelle que soit l'organisation l'année prochaine, les enseignantes demandent à la mairie si la matinée pourrait être allongée : 8h45 – 12h15.

La mairie va se renseigner.

La communauté de communes envisage de revoir l'organisation de l'aide aux devoirs et tiendra les parents et enseignants au courant quand le projet sera finalisé.

Madame Carpezat demande aux animateurs de l'aide aux devoirs si celle-ci pourrait avoir lieu dans la classe des CP. Ils ne perdraient pas de temps à changer de salle, ils auraient tout leur matériel de classe pour travailler.

Réponse : cela n'est pas envisagé pour le moment.

## 5) Travaux

Le pont suspendu et le revêtement de sol adaptés achetés en juin 2017 ont bien été installés aux vacances de Toussaint.

Les visiophones ont également été installés : un dans la garderie et l'autre dans la classe de la directrice.

Durant les vacances de Noël, un **bac à sable** a été installé pour remplacer le sable qui était autour des arbres et qui ne répondait pas aux normes d'hygiène car pas de possibilité de le couvrir. Dommage, il n'a pas été fixé à l'endroit convenu avec les enseignantes. Les services techniques ont reconnu qu'il y avait eu un problème de compréhension entre eux. Ils le déplaceront peut-être pendant les vacances d'été. Les trous autour des arbres ont été comblés par de la résine spéciale, ce qui est très bien car par temps de pluie, ces trous étaient devenues des pataugeoires.

Les services des espaces verts sont venus **élaguer les 4 arbres** pendant les vacances de Noël, contrairement aux consignes données depuis des années disant qu'il fallait élaguer seulement 2 arbres chaque année pour avoir de l'ombre au printemps... La directrice a fait remonter le mécontentement de l'équipe aux services concernés.

La municipalité a acheté **2 tablettes** pour l'école, ce qui avait été demandé au premier Conseil d'école. La directrice remercie donc les représentants de la mairie, d'autant plus que les tablettes achetées sont de très bonne qualité et sont dotées de claviers qui permettent d'en faire des minis ordinateurs. Un enseignant référent dans le domaine des TICE est venu préparer les tablettes pour qu'elles soient prêtes à être utilisées par les élèves (programmes et liens installés, connexion internet, sécurité de la navigation sur internet...). L'ULIS a pu s'en servir pour mettre en page les contes écrits avec les élèves. Mme Quélin s'en est servi dans le cadre des APC seulement pour l'instant, mais s'en servira bientôt pour son projet « Guyane ».

Concernant le **Vidéo projecteur interactif (VPI)** demandé par Mme Quélin au 1<sup>er</sup> Conseil d'école : la demande est acceptée, la classe sera équipée en juin ou septembre.

L'équipe enseignante insiste pour avoir des rideaux ou des revêtements occultants sur les fenêtres du gymnase !

Madame Pequignot répond que cela va être fait avec des rideaux récupérés dans une autre école.

L'équipe insiste également pour que le préau soit nettoyé.

Concernant la **sécurité** : il y a eu un exercice type « attentat-intrusion » le 25/01/2018 sur le temps périscolaire. Celui-ci n'a pas été très concluant. Il est apparu :

- que le signal n'est pas audible par tout le monde. Mr Pagnat doit s'occuper de voir si on pourrait prévoir un signal spécial avec la sonnette électronique de l'école. Il s'occupe de le faire budgétiser.
- qu'il n'est pas possible de s'enfermer dans les classes (soit parce que les animateurs n'ont pas la clé, soit parce que le nombre de classes communicantes est trop important. Sur les conseils du gendarme référent sécurité des écoles, il a été demandé d'installer des loquets en hauteur sur toutes les portes qui donnent vers l'extérieur et sur quelques portes communicantes
- Le gendarme Duchiron a également souligné que les portails sont trop bas et qu'il faudrait les rehausser.

Un exercice incendie a également eu lieu le 30/01. Tout s'est bien déroulé.

La directrice demande s'il est possible de déplacer le grand panneau d'affichage qui est dans la cour de l'école pour le mettre devant le portail où attendent les parents.

Réponse : oui

Est-il possible de mettre un revêtement floutant sur les carreaux les plus bas des fenêtres des WC ?  
réponse : oui, en septembre

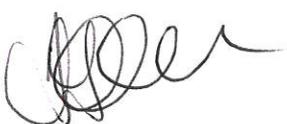
## **6) Questions diverses**

Les parents signalent qu'ils ont un nombre significatif de parents qui font remonter des problèmes sur le temps de cantine. Les enfants seraient forcés de goûter et parfois un peu brusqués pour cela.

Réponse de la mairie : les enfants doivent goûter à tout, c'est inscrit dans le règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30

Pour les parents Mme Aymard



La secrétaire Mme Bouthegourd



La directrice : M. Quélin

